

Je vous propose, en guise d'introduction aux interventions et discussions qui vont avoir lieu durant cette matinée, de donner quelques repères théoriques généraux quant à la notion de « désinformation ». Ma présentation comportera trois parties : en premier lieu, une définition de la désinformation, ensuite, la question de sa dimension géopolitique, en prenant en compte la question de l'historicité de la désinformation, et enfin, les questions générales suscitées par cette problématique.

I. DÉFINIR LA DÉSINFORMATION

Fake news, théories du complot, contre-vérités, mais également « mesures actives », guerre hybride, propagande, processus d'ingérence informationnelle... les termes sont nombreux quand il s'agit d'appréhender le phénomène que constitue la désinformation. Si cette question est aujourd'hui devenue un sujet de premier plan dans l'analyse des phénomènes politiques contemporains, la désinformation demeure un sujet mal connu et peu compris, que ce soit par le grand public, mais également les spécialistes de l'information que sont les journalistes, les spécialistes de l'analyse que sont les politologues, et plus singulièrement, par les autorités politiques et administratives des Etats européens.

Plusieurs définitions institutionnelles du phénomène ont été produites, il convient en préambule de les rappeler brièvement. Si l'on suit les définitions produites par l'Union européenne et plusieurs institutions multilatérales, définitions qui ont été reprises par de nombreux Etats, on désigne par la désinformation l'action de produire, de manière intentionnelle, une information erronée, dans le but d'induire le récepteur du message en erreur. La désinformation est distinguée de la « mésinformation », cette dernière étant définie comme le fait de répandre, de façon inconsciente et à ses dépends, une information erronée.

Si la distinction conceptuelle désinformation/mésinformation peut s'avérer utile sous certains aspects, elle laisse de côté un paramètre, qui, bien qu'il ne s'applique qu'à la désinformation dans sa définition institutionnelle, en change la nature. Ce paramètre est le caractère *politiquement organisé* de la désinformation. L'analyse de cet aspect organisé de la désinformation amène à souligner qu'au-delà du caractère trompeur d'une information, si la tromperie en est intentionnelle, un acte de désinformation doit s'insérer dans une stratégie de long terme, et doit servir, non pas en lui-même, mais comme la partie d'un tout, un objectif général d'influence des perceptions d'une communauté sociale et politique donnée.

L'ajout de cet aspect stratégique à la définition de la désinformation permet d'aborder la question des conditions matérielles de la production de cette dernière. En effet, en raison de son caractère stratégique, une campagne de désinformation ou de propagande – ce qui revient au même – ne peut être mise en place par un individu isolé. Au contraire, ce sont des acteurs politiques, étatiques ou non, qui sont en mesure, et ont comme intérêt, de mettre en place ce type d'action stratégique. Les campagnes de désinformation sont menées sur le temps long, visent des publics spécifiques et jouent sur les enjeux de politique intérieure des pays ou régions qui constituent leurs cibles. La mise en place de ce type de campagne demande donc également des capacités certaines de renseignements, tant défensif qu'offensif ; sans parler des ressources financières qu'il est nécessaire de détenir et des réseaux d'influence à mettre en place pour les mener à bien.

Cette compréhension des phénomènes de désinformation, ou d'usage stratégique de l'information de manière plus générale, comme produits par des acteurs stratégiques ayant des intérêts de puissance dans le « Grand jeu » géopolitique conduit à poser la question du type d'acteurs politiques mettant en place les campagnes de désinformation et des buts et objectifs de ces dernières.

II. LA GÉOPOLITIQUE DE L'INFORMATION

Commençons par les acteurs. Il s'agit d'être clair : *l'ensemble* des acteurs stratégiques de premier plan mettent en place des stratégies informationnelles. Cela en revient à désigner, en utilisant le langage des relations internationales, les très grandes, grandes et moyennes puissances composant la scène internationale. Comme des spécialistes de sciences de la communication et de géopolitique, à l'instar de Tristan Mattelard et Olivier Koch, ont pu le montrer, les recherches et analyses sur les campagnes de désinformation souffrent d'un biais géographique. Si certains acteurs sont beaucoup étudiés, en particulier la Fédération de Russie, la République populaire de Chine et la République islamique d'Iran, il n'en demeure pas moins que chaque puissance a aujourd'hui sa « doctrine informationnelle » dans son répertoire d'actions stratégiques, ce que tend à minorer une vision par trop souvent limitée à l'axe Pékin-Moscou-Téhéran et à leurs satellites et proxies. Ce biais géographique obscurcit le fait que ce à quoi nous assistons est une dimension à part entière des relations internationales, que l'on pourrait nommer une « géopolitique de l'information ». La géopolitique l'information a pour objet la description des diverses stratégies informationnelles mises en place par des acteurs politiques, et la place de ces actions dans les stratégies plus générales de politique étrangère des Etats ou acteur semi ou non-étatique. Malheureusement, l'état de la recherche actuelle sur la question, trop restreinte d'un point de vue géographique et linguistique, n'est pas en mesure de dresser ce panorama global des rapports de force informationnels. Une telle approche est pourtant nécessaire à l'intelligence générale et critique de la thématique, surtout au vu du poids qu'elle prend et qu'elle semble amenée à prendre dans les débats politiques présents et à venir. Cet état des choses doit toutefois selon nous être vu comme une invitation à la recherche, l'analyse et l'enquête afin de constituer ces dits savoirs, ce qui est l'un des buts majeurs de la présente journée d'études.

La géopolitique de l'information doit également se garder d'un autre biais, que l'on pourrait appeler un « biais technique », à savoir le fait de lier de manière consubstantielle désinformation et technologies de communication de masse. Si la désinformation ou la propagande ont adapté leurs formes aux technologies numériques, leurs contenus et méthodes n'ont guère varié depuis un siècle. En effet, comme les russologues ont pu le mettre en avant, la propagande numérique possède de nombreux points communs avec la propagande historique, qui s'est mise en place dans sa forme contemporaine durant le Premier Conflit mondial. En particulier au travers des services de renseignement, chaque puissance a mis en place un ensemble de narratifs et récits déclinés via des nombreux supports de médiation visant à influencer les perceptions des dirigeants et services étrangers, mais également des populations locales. Cela est vrai autant du KGB/FSB russe, de la CIA américaine, que du Mossad israélien ou des *moukhabarat* syriens.

Il faut donc en tirer l'enseignement théorique que si l'on assiste bien, depuis la démocratisation du Web 2.0. dans les années 2000, à une réelle *rupture technique* quant à la désinformation et ses modalités de circulation, il n'en demeure pas moins une *continuité politique* ou stratégique dans sa conception et ses objectifs.

Les objectifs de la désinformation, quand à eux, sont multiples. Ils visent principalement, pour une reprendre une formule militaire bien ancienne, à « conquérir les coeurs et les esprits ». Cette formule générique décrit la volonté, dans une stratégie de puissance, de mener une « guerre avant la guerre », ou d'utiliser des « moyens non-cinétiques » afin de mener à bien des objectifs stratégiques. Dit autrement, dans un langage moins technicien, il s'agit de mettre en place un ensemble de stratégies de *soft power*, de persuasion, de récits, d'imaginaires, de manière ouverte ou couverte, dans le but d'orienter les perceptions, d'exacerber des dissensions politiques internes, de favoriser un candidat à telle ou telle élection, ou tel ou tel mouvement politique, local ou étranger. Comme le chercheur Olivier Koch a pu le dire de la diplomatie publique, les stratégies

informationnelles sont bien un « art de gouverner les publics », locaux ou étrangers. Cela s'applique tant à la revendication du caractère « nazi » de l'Ukraine ou de ses dirigeants, que de l'antisémitisme supposé du Procureur général près la Cour Pénale Internationale en exercice. Dans ces deux cas comme dans de nombreux autres, le but des stratégies informationnelles est d'instaurer un récit, une vision tronquée des évènements, afin d'influencer les agirs des divers acteurs politiques et stratégiques.

Comme je l'ai mentionné, les stratégies d'influence et d'information sont une partie de doctrines de force plus générales, et ne doivent par conséquent ni être surestimées, ni être mises sur le côté. Moins que des facteurs autonomes, les actions d'information prennent place dans des stratégies politiques plus générales. Il faut donc se garder d'en faire une forme d'explication totalisante – l'idée, par exemple, que Donald Trump serait entièrement redevable aux actions informationnelles russes pour son élection comme 45^e Président des Etats-Unis d'Amérique – et au contraire voir la désinformation comme un outil stratégique parmi d'autres, employés avec plus ou moins de succès par des acteurs étatiques ou non-étatiques dans diverses situations.

Certaines situations sont toutefois plus propices que d'autres à la mise en place de campagnes de désinformation, les deux principales étant les conflits armés et les élections, en particulier les élections nationales ou liées à la maîtrise d'un territoire donné. Si les élections sont un moment d'intensification et de cristallisation des campagnes informationnelles, elles ont également aboutit à la production d'un corpus législatif de plus en plus conséquent. Ce sont les deux moments de 2014 et 2016, le premier pour l'invasion et l'occupation russes de la péninsule de Crimée, le second pour l'élection de Donald Trump et des soupçons d'ingérences russes, doublés des controverses engendrées par la révélation de Cambridge Analytica, qui ont poussé les puissances publiques et les institutions multilatérales à développer un appareil juridique pour faire face à ces situations. Toutefois, si des mesures protectives, réactives et proactives sont mises en place par les législateurs, elles le sont singulièrement sur le plan sécuritaire. La question des libertés publiques et des enjeux démocratiques posées par le phénomène (dés)informationnel est elle aussi la grande absente des réflexions sur le sujet, alors qu'elles sont capitales quand l'on sait, en termes de politiques informationnelles, la différence des réalités politiques quotidiennes entre des systèmes démocratiques et des systèmes autoritaires.

Vous avez donc bien reconnu nos trois thématiques de réflexion, ce qui me permet de céder la parole à Vincent Aerts pour la présentation de nos trois intervenants.